Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de l'interdiction des feux en forêt

Suite aux précipitations de ces derniers jours, le Département de la sécurité et de l'environnement a pris la décision de lever l'interdiction totale de faire des feux ou des barbecues en forêt.

Le Département rend la population attentive au fait que les risques d'incendie en forêt persistent, en particulier dans les régions où les précipitations ont été moins importantes. Il rappelle que les feux ouverts en forêt ne peuvent être allumés que dans des endroits prévus à cet effet (place de pique-nique aménagée) et que, dans tous les cas, les feux doivent être tenus sous contrôle et complètement éteints avant de quitter les lieux.

L'alternance de plus en plus fréquente de périodes sèches et pluvieuses amènera sans doute à une augmentation des décisions d'interdictions et de levées d'interdictions de feux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2007

DSE, M. Patrik Fouvy, chef de la section gestion forestière, service des forêts, de la faune et de la nature 021 316 61 49